

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieux des séances ce **24 août 2017** à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Turcotte  
Siège #2 - Manon Olivier  
Siège #3 - François Beaulieu  
Siège #4 - Daniel Giroux  
Siège #5 - Daniel Roy  
Siège #6 - Sylvie Laroche

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rénauld Grondin.  
Monsieur Jean-François Bienvenue, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

**2017-08-173**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

- 3.1 - Réparation du système à mousse camion de pompier**
- 3.2 - Avis de motion pour règlement d'emprunt (rang 1 et route Val-Alain)**
- 3.3 - Contrôle qualitatif rang 1 et route Val-Alain**
- 3.4 - réparation de deux ponceaux route de Val-Alain**
- 3.5 - Contrôle qualitatif des deux ponceaux**
- 3.6 - Différents travaux de pavage**
- 3.7 - suivi sur les sentiers pédestres**
- 3.8 - Inspection du Centre municipal**
- 3.9 - Avis juridique (Lac Georges)**

**4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Daniel Turcotte, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

**ADOPTÉE**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**2017-08-174**

**3.1 - Réparation du système à mousse camion de pompier**

Attendu que des réparations doivent être effectuées sur le camion-pompe;

Attendu qu'un fournisseur de service a été identifié et qu'il ait soumis deux soumissions pour faire les travaux sur place ou pour faire les travaux dans son garage;

Arsenal (Faire là-bas, Drummondville) 2680.79 \$ (taxes incluses)

Arsenal (Faire ici) 2952.30 \$ (taxes incluses)

Il est proposé par Daniel Giroux et résolu à l'unanimité de faire exécuter les travaux dans les installations de la municipalité.

**2017-08-175 3.2 - Avis de motion pour règlement d'emprunt (rang 1 et route Val-Alain)**

Il est proposé par François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de motion permettant l'adoption du règlement numéro 167-2017 intitulé *Règlement d'emprunt pour la réfection du rang 1, de la route de Val-Alain et l'exécution de différents travaux d'amélioration* et un emprunt de 650 000.00 \$.

Certaines dépenses seront remboursées comptant (fissure et pavage) ou sur amortissement (ponceaux)

Le règlement d'emprunt sera voté au conseil de Septembre.

**2017-08-176 3.3 - Contrôle qualitatif rang 1 et route Val-Alain**

Attendu que deux soumissions ont été déposées pour le contrôle qualitatif de deux ponceaux du rang 1 par Laboratoire d'expertise de Québec ltée et par Les services exp Inc et que Laboratoire d'Expertise de Québec a déposé la meilleure des deux;

Attendu que selon le code municipal, il est possible pour une municipalité d'octroyer de gré à gré un contrat d'une valeur de moins de 25000 \$;

Il est proposé par Daniel Roy et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat à Laboratoire d'Expertises de Québec ltée.

**2017-08-177 3.4 - réparation de deux ponceaux route de Val-Alain**

Marcel Paradis 51 593.53 \$ plus taxes

Produc-Sol 53 451.50 \$ plus taxes

Lagacé 71 289.00 \$ plus taxes

Pavage Portneuf 129 115.90 \$ plus taxes

**2017-08-178 3.5 - Contrôle qualitatif des deux ponceaux**

Attendu que la municipalité a demandé à deux entreprises de soumissionner pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection de deux ponceaux;

Attendu que les montants demandés sont les suivants:

Les Services exp inc. 9 771.73 \$ + taxes

Laboratoire d'Expertises de Québec ltée 7 864.75 \$ + taxes

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité de donner le contrat au Laboratoire d'Expertises de Québec.

**2017-08-179 3.6 - Différents travaux de pavage**

Attendu que divers travaux d'asphaltage doivent être faits dans la municipalité;

Attendu qu'un montant de 15 000 \$ semble suffisant pour mener à terme les dits travaux;

(Casiers poste canada (à côté de Garex), rue devant chez Jacques Croteau, rue Réjac, ...)

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité d'effectuer les travaux jusqu'à

concurrence de 15 000 \$.

### 3.7 - suivi sur les sentiers pédestres

Après discussions, le conseil municipal décide que les travaux se feront à l'externe et demande donc au Directeur-Général de faire soumissionner quelques entreprises.

### 3.8 - Inspection du Centre municipal

Après discussions, le conseil demande au DG de faire soumissionner quelques entreprises.

### 3.9 - Avis juridique (Lac Georges)

La direction municipal explique au conseil qu'il existe un article (145.5) de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui donne un pouvoir discrétionnaire au conseil de juger de "la bonne foi" d'un demandeur de dérogation mineure pour une bâtisse non construite, en construction ou même contruite.

Le conseil évalue la possibilité de rencontrer les habitants permanents du Lac Georges et de leur expliquer qu'après avoir fait l'inventaire de leurs bâtisses, des permis leurs seront délivrés pour normaliser la situation. Une fois la normalisation complétée, la réglementation sera scrupuleusement appliquée sur le territoire.

## 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-180

## 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Manon Olivier, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

### ADOPTÉE

Fermeture à 21.00 hrs



Rénauld Grondin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jean-François Bienvenue  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Rénauld Grondin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Rénauld Grondin  
Maire